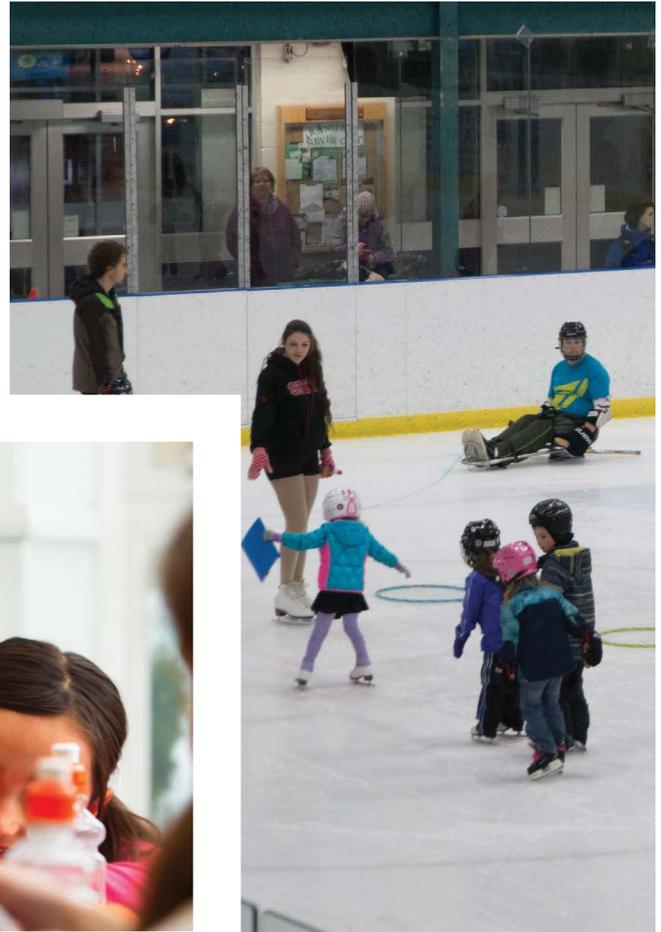


Ensemble Pour vaincre la pauvreté
Overcoming Poverty **Together**



Ensemble pour vaincre la pauvreté 3
Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Remerciements

La Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick tient à remercier ceux et celles qui, depuis dix ans, ont contribué au plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* comme participant, bénévole, organisateur, bailleur de fonds ou membre du conseil d'administration. Sans vous, tout le chemin parcouru depuis 2009 aurait été impossible. Vous avez servi d'exemple du rôle que les citoyens et les secteurs peuvent jouer pour concrétiser l'idéal d'inclusion économique et sociale de notre province.

Nous tenons aussi à remercier les nombreux participants au processus d'engagement public pour le renouvellement du plan. Votre passion, vos opinions et votre expertise ont aidé à orienter ce troisième plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*, qui améliorera la qualité de vie de tous les Néo-Brunswickois.

Société d'inclusion économique et sociale

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3
Le plan d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Janvier 2020
Imprimé au Nouveau-Brunswick
ISBN 978-1-4605-2412-1 (impression)
ISBN 978-1-4605-2414-5 (PDF)

Mention de source :

Page couverture :
Photo patinage par Hetty Smyth
Photo transport par
Acadie Nouvelle
Page 20 :
Photo transport par
Acadie Nouvelle

Table des matières

- 3 Message de la ministre
- 5 Message des coprésidents
- 7 Sommaire
- 11 Introduction
 - Liens avec *Ensemble pour vaincre la pauvreté 1* et Liens avec *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2*
- 14 Processus de renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*
 - Résultats des discussions
- 18 Esprit du plan
 - Principes directeurs
 - Piliers
 - Pilier 1 – Sécurité du revenu
 - Pilier 2 – Coordination des programmes et des services
 - Pilier 3 – Inclusion et communautés saines
- 24 Stratégies à long terme
- 27 Conformité avec les stratégies de réduction de la pauvreté des Nations Unies et du Canada
 - Programme de développement durable à l'horizon 2030
 - Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*
- 28 Objectif global d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 3*
 - Mesure, suivi et rapports
- 31 Regard vers l'avenir
- 32 Annexe A : La pauvreté au Nouveau-Brunswick
- 37 Annexe B : L'élaboration d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 3*
- 39 Annexe C : Les principales réalisations d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*

« Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité. C'est la protection d'un droit fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. »

Nelson Mandela

Message de la ministre

La pauvreté et l'isolement social sont des problèmes complexes. Bien qu'il existe de nombreuses causes de pauvreté, ses racines résident souvent dans des individus connaissant un début de vie difficile ou ne pouvant pas accéder pleinement aux opportunités disponibles en raison d'obstacles systémiques.

Réduire la pauvreté et éliminer ces obstacles pour permettre la pleine inclusion de tous les Néo-Brunswickois est un défi qui me tient à cœur. J'ai le privilège de siéger au conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES) depuis 2012.

Tous les secteurs – citoyens ayant connu la pauvreté, gens d'affaires, organismes sans but lucratif et gouvernement – se sont engagés à participer aux efforts d'inclusion économique et sociale de notre province et à collaborer pour réduire la pauvreté et à créer une province où tous peuvent participer pleinement.

Ensemble pour vaincre la pauvreté n'est pas un plan gouvernemental. C'est le plan du Nouveau-Brunswick, créé par et pour le Nouveau-Brunswick. Nous devons tous mettre la main à la pâte pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Notre gouvernement demeure un acteur engagé auprès de la SIES, des réseaux d'inclusion communautaires et de leurs partenaires pour la mise en œuvre d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*. Nous croyons que les résultats que nous obtiendrons grâce aux mesures prioritaires présentées dans le plan contribueront à sortir les Néo-Brunswickois de la pauvreté.



K. Dorothy Shepard

Notre gouvernement investira de façon stratégique pour fournir des outils et créer des initiatives qui aideront les individus, les familles, les communautés et, au bout du compte, notre province à vaincre, ensemble, la pauvreté.

En terminant, je tiens à remercier les nombreux Néo-Brunswickois qui se sont exprimés pendant le processus d'engagement public du printemps 2019. En travaillant ensemble, nous sommes maintenant sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs de réduction de la pauvreté et pour aider des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois à améliorer leur qualité de vie.

L'honorable K. Dorothy Shepard

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale



Monique Richard
Coprésidente – Citoyens



Nick Ganong
Coprésident – Affaires



Roger Martin
Coprésident – Organismes sans
but lucratif



K. Dorothy Shephard
Coprésidente – Gouvernement

Message des coprésidents de la Société d'inclusion économique et sociale

À titre de coprésidents de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), nous avons le plaisir de présenter à la population du Nouveau-Brunswick *Ensemble pour vaincre la pauvreté (EVP3) : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*. Ce plan se fonde sur les 25 000 commentaires des 2 500 participants au processus d'engagement public, organisé à l'hiver et au printemps 2019. Cette rétroaction a fait ressortir les défis d'inclusion économique et sociale auxquels se heurtent nos concitoyens.

Depuis dix ans, près de 100 000 Néo-Brunswickois ont pris part à quelque 500 projets d'inclusion économique et sociale visant à améliorer l'accès au transport communautaire, à une alimentation saine, aux services d'aide à l'éducation, et ainsi de suite.

Au cœur de ces initiatives, il y a les réseaux d'inclusion communautaire (RIC). Au fil des ans, les RIC ont créé un mouvement d'engagement communautaire sans précédent dans la province. Ils axent leur action sur des initiatives communautaires et régionales qui favorisent les partenariats, renforcent les capacités et mobilisent les ressources pour améliorer directement la vie des résidents du Nouveau-Brunswick. Un aspect fondamental des projets communautaires est le fait qu'ils mettent à profit les atouts solides des communautés de la province.

Nous tenons à souligner la participation des organismes sans but lucratif qui, jour après jour, offrent des services et des programmes à ceux dans le besoin. Ces organismes de bienfaisance locaux jouent un rôle pivot pour le renforcement des capacités communautaires et le mieux-être de tous les Néo-Brunswickois.

Les gens d'affaires sont aussi des acteurs cruciaux de la mise en œuvre d'EVP. Les entreprises de toute taille, qui consacrent déjà des ressources humaines, matérielles et financières aux projets communautaires, attachent beaucoup d'importance à cette initiative, car une main-d'œuvre qualifiée est essentielle à leur essor et à leur compétitivité à l'échelle locale, régionale et mondiale.

Le gouvernement est aussi un acteur d'envergure d'EVP. Soulignons l'apport des gouvernements successifs et de l'opposition officielle qui, au fil des ans, n'ont cessé de soutenir l'initiative en offrant du financement et en améliorant les politiques sociales.

La participation continue de personnes ayant connu la pauvreté est sans contredit la pierre angulaire d'EVP. Dès le début, les représentants de ce secteur ont été consultés. Au fil du processus, ils ont gagné en confiance et en détermination et ont su faire entendre leur voix.

Enfin, nous remercions sincèrement les membres du conseil d'administration et le personnel de la SIES pour leur travail. Votre dévouement, votre engagement et votre soutien témoignent de la vitalité du mouvement de développement communautaire et de renforcement des capacités, qui gagne toute la province.

Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre travail avec tous ces intervenants pour concrétiser notre vision que *tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire*.

Les coprésidents

**Monique Richard, Roger Martin,
Nick Ganong, K. Dorothy Shephard**



Sommaire

La pauvreté est un enjeu complexe à multiples facettes. C'est une combinaison de défis sociaux, économiques et personnels qui empêchent une personne de répondre à ses besoins fondamentaux, de prioriser sa santé, d'avoir pleinement accès aux possibilités et de jouir d'une bonne qualité de vie.

Depuis 2009, les efforts de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick, qui s'inscrivent dans le plan d'inclusion économique et sociale, sont dirigés par quatre secteurs et coordonnés par la Société d'inclusion économique et sociale (SIES). Des citoyens ayant connu la pauvreté, les organismes sans but lucratif, le milieu des affaires et le gouvernement collaborent à la création d'une province équitable et inclusive. La SIES a coordonné les initiatives et a invité ces quatre secteurs à unir leurs forces pour s'attaquer aux facteurs importants de la réduction de la pauvreté et de l'inclusion sociale, comme le logement, le transport, l'économie sociale, la création d'un guichet unique, l'aide sociale, la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation et le développement communautaire. Ce nouveau plan permettra à la SIES de poursuivre le travail entrepris par les deux plans précédents.

Les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) continueront, de leur côté, à faire appel à leurs partenaires locaux et régionaux pour les aider à établir des plans régionaux de réduction de la pauvreté et d'inclusion économique et sociale.

En 2017, 71 000 Néo-Brunswickois (9,7 %) vivaient dans la pauvreté selon la Mesure du panier de consommation (MPC), le seuil officiel de la pauvreté au Canada depuis 2018. Le pourcentage de Néo-Brunswickois vivant dans la pauvreté

monétaire a baissé de 31,7 % depuis 2009. Si le taux de pauvreté diminue, le degré de pauvreté, lui, augmente, et certaines tranches de la population et régions continuent d'être exposées à de très hauts taux de pauvreté. De nombreux facteurs, comme les changements sociaux, économiques et politiques à l'échelle provinciale et fédérale, peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les statistiques relatives à la pauvreté de tout le pays.

Le Nouveau-Brunswick est une petite province de 750 000 habitants répartis sur un vaste territoire, et la moitié de sa population vit en région rurale. Depuis dix ans, la province est aux prises avec de nombreux défis : le vieillissement de la population, l'exode des jeunes et un ralentissement économique avec une faible croissance nette de l'emploi et peu d'investissements du secteur privé. Malgré ces défis, elle dispose aussi de nombreux atouts : une excellente qualité de vie grâce à des communautés étroitement unies et sécuritaires, un système d'éducation postsecondaire performant qui produit plus de 8 000 diplômés par année, et un faible coût de logement par rapport à d'autres régions canadiennes.

En 2015, le Canada et près de 200 autres pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (« Programme 2030 »). Le Programme reconnaît l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes comme le plus grand défi auquel le monde doit faire face et une condition indispensable au développement durable. Cet engagement mondial a servi de cadre général pour l'élaboration du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 3* (EVP3).

Voici les trois piliers d'EVP3 :



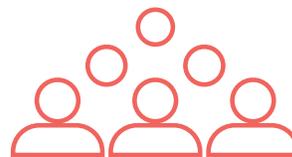
1. Sécurité du revenu

Aider les Néo-Brunswickois à progresser dans le continuum de la sécurité du revenu et offrir un soutien au revenu adapté à ceux qui ne peuvent travailler.



2. Coordination des programmes et des services

Aider les Néo-Brunswickois à avoir accès aux programmes et aux services dont ils ont besoin.



3. Inclusion et communautés saines

Aider les Néo-Brunswickois à vivre dignement.

En août 2018, le gouvernement du Canada a publié la première stratégie nationale à long terme de réduction de la pauvreté, intitulée *Une chance pour tous*. L'idée derrière cette stratégie est de collaborer pour éliminer la pauvreté afin que les Canadiens puissent vivre dignement, avoir une chance réelle et juste de réussir, et faire preuve de la résilience nécessaire pour surmonter les coups durs. La Stratégie établit des cibles pour réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, ce qui correspond à la cible des Objectifs de développement durable (ODD) pour les pays développés, c'est-à-dire réduire la pauvreté sous toutes ses formes de 50 % d'ici 2030, selon les définitions nationales.

En 2019, la SIES a entrepris son plus vaste processus d'engagement public depuis l'adoption du premier plan en 2009. Y ont participé des personnes ayant connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, le milieu des affaires, des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des intervenants et des universitaires. Plus de 40 dialogues communautaires et huit dialogues sectoriels ont eu lieu. De plus, un sondage en ligne sur la pauvreté a été réalisé, des groupes de discussion organisés avec des personnes vivant dans la pauvreté et un

appel de mémoires lancé, auquel ont répondu 26 organisations souhaitant présenter leur perspective sur la pauvreté. En tout, 2 500 Néo-Brunswickois ont présenté 25 000 commentaires. La SIES et les Instituts de recherche en santé du Canada ont également organisé une séance d'échange des meilleurs cerveaux qui a réuni des intervenants clés, des chercheurs, des décideurs et des responsables des politiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant une expertise en inclusion économique et sociale.

Le désir que tous les Néo-Brunswickois soient inclus et puissent s'épanouir s'inscrit au cœur du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une véritable inclusion économique et sociale sera possible seulement si on répond aux besoins des plus vulnérables et de ceux qui risquent de tomber dans la pauvreté.

Ce nouveau plan, qui débute au début de 2020, compte moins de mesures prioritaires que les précédents. Porté par trois piliers et neuf mesures prioritaires, EVP3 est une stratégie ciblée grâce à laquelle les partenaires auront une plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté dans la province.



Pour favoriser un dialogue permanent et une participation efficace, la SIES mettra sur pied des comités consultatifs et des comités de travail qui amélioreront l'harmonisation, la collaboration et les résultats.

Conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et au Programme 2030 des Nations Unies pour les ODD, l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030.

Une baisse de 50 % ferait passer la Mesure du panier de consommation du Nouveau-Brunswick de 14 % en 2015 à 7 % en 2030. Ainsi, en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire.

Par ailleurs, des études ont démontré que la pauvreté relative et l'inégalité affectent considérablement le mieux-être et la santé de la population. Comme mesure complémentaire, la SIES suivra l'évolution de la Mesure de faible revenu après impôts (MFR-AI), une mesure relative de pauvreté monétaire qui correspond à 50 % du revenu médian des ménages au Canada. Un tableau de bord sera créé pour suivre l'évolution d'autres indicateurs socioéconomiques importants, ce qui permettra d'avoir un portrait

plus juste de la situation grâce à des rapports annuels sur le revenu, l'emploi, la scolarité, le logement et l'itinérance, la sécurité alimentaire, la santé et le mieux-être.

La collaboration de tous les secteurs sera requise pour que les résidents du Nouveau-Brunswick aient la possibilité de s'épanouir. Nous avons appris, pendant le processus d'engagement public, que de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté se sentent incomprises. La quête de l'inclusion économique et sociale doit commencer par une meilleure compréhension de la pauvreté et par la coordination de nos efforts collectifs.

« Sans éducation formelle, la seule option est de travailler au salaire minimum, ce qui ne suffit pas à subvenir aux besoins d'une famille. »

Personne ayant de l'expérience vécue



Introduction

La pauvreté est un problème complexe qui va au-delà du revenu d'une personne. De nombreux facteurs peuvent augmenter les chances de vivre dans la pauvreté : certains sont systémiques, tandis que d'autres sont attribuables à des circonstances imprévues. De nombreux progrès ont été réalisés pour réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick; cependant, il y aura toujours des défis à relever.

La lutte contre la pauvreté est une responsabilité partagée qui nécessite une approche intégrée et la mobilisation de tous les Néo-Brunswickois. Ce concept définit notre réflexion et constitue la pierre angulaire d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP), un plan unique au Canada en raison de ses principes et de sa structure opérationnelle visionnaires. Le modèle néo-brunswickois de réduction de la pauvreté invite la collaboration de quatre secteurs. Les personnes qui vivent ou qui ont vécu dans la pauvreté offrent une perspective réaliste de la pauvreté au Nouveau-Brunswick. Leur contribution en matière de prise de décisions est inestimable en ce qui a trait à la formulation et à l'exécution du plan. Cette initiative est également importante pour le milieu des affaires, car une main-d'œuvre qualifiée aide les entreprises à faire face à la concurrence sur le marché mondial. Les organismes sans but lucratif constituent un élément clé du plan, car ils offrent une expertise de première main en matière de développement communautaire et de prestation de services. La participation directe du gouvernement demeure essentielle par l'élaboration de politiques et la prestation des programmes et des services provinciaux ainsi que par le soutien financier qu'il offre à la Société d'inclusion économique et sociale (SIES) et aux réseaux d'inclusion communautaire (RIC).

La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* reconnaît les aspects financier et non financier de la pauvreté.

« Pauvreté » La situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif.

Loi sur l'inclusion économique et sociale

La *Loi sur l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans. Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 3* commence au début de 2020.

Liens avec *Ensemble pour vaincre la pauvreté 1* et *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2*

Le plan initial *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2009 – 2014* (EVP1) portait essentiellement sur la loi et la mise sur pied de la SIES et des réseaux d'inclusion communautaire. L'objectif principal de la SIES et des RIC était de s'attaquer aux problèmes de pauvreté en favorisant les partenariats communautaires et régionaux et en améliorant les services et les politiques de la province. Des progrès considérables ont été réalisés depuis les débuts du plan de réduction de la pauvreté grâce aux efforts concertés de tous les secteurs.

Le plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014 – 2019* (EVP2) était fondé sur la coopération à l'échelle provinciale (SIES) et régionale (RIC) pour promouvoir des idées concernant des initiatives axées sur la pauvreté et appuyer la collaboration des quatre secteurs pour réduire la pauvreté et réaliser l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick.

Même si bon nombre des préoccupations soulevées pendant le processus d'EVP3 étaient semblables à celles relevées dans le cadre des premier et deuxième plans, la conversation a évolué. EVP3 met l'accent sur l'amélioration de l'harmonisation entre les quatre secteurs et reconnaît que chacun doit contribuer à promouvoir l'inclusion économique et sociale.

Coordonné par la SIES, EVP3 continuera de souligner, auprès des partenaires, l'importance de nombreux programmes ou services permanents issus d'EVP1 et d'EVP2, qui aident les résidents du Nouveau-Brunswick à améliorer leur situation économique et sociale.

Fort de son expérience, de ses connaissances et de son désir d'améliorer la qualité de vie des résidents du Nouveau-Brunswick, la SIES a élaboré une nouvelle vision pour EVP3.

Il reste encore du travail à faire pour atteindre la cible de réduction de la pauvreté et réaliser l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick. Atteindre la cible demandera beaucoup de volonté politique et un engagement renouvelé à collaborer pour réduire la pauvreté de la part des quatre secteurs, ainsi que des RIC et de leurs partenaires.

Nos efforts doivent par ailleurs tenir compte d'où nous vivons. Le Nouveau-Brunswick est une petite province de 750 000 habitants répartis sur un vaste territoire. La moitié de sa population vit en région rurale dans de petites villes, des villages et des communautés. Le reste de la population vit dans les régions urbaines de Fredericton, de Moncton et de Saint John.

Depuis dix ans, le Nouveau-Brunswick est aux prises avec de nombreux défis : le vieillissement de la population, l'exode des jeunes et un ralentissement économique avec une faible croissance nette de l'emploi et des investissements du secteur privé au ralenti. La province est au deuxième rang des salaires médians les plus bas au Canada, ce qui entraîne un écart salarial avec d'autres régions du pays. Malgré ces défis, la province a de nombreux atouts : une excellente qualité de vie grâce à des communautés étroitement unies et sécuritaires, un système d'éducation postsecondaire performant qui produit plus de 8 000 diplômés par année et un faible coût de logement par rapport à d'autres régions canadiennes.¹

¹ Pour une perspective plus complète des dix dernières années d'EVP, consultez *Retour sur le passé – Regard vers l'avenir* : www.nbtogether.ca/wp-content/uploads/2019/03/LookingBack2019_WEB_FR.pdf.

VISION

Tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire.

Processus de renouvellement d'Ensemble pour vaincre la pauvreté

En 2019, la SIES a lancé un vaste processus d'engagement public auquel ont participé des personnes ayant connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, des gens d'affaires, les municipalités, les gouvernements fédéral et provincial, des intervenants et des universitaires.²

La SIES a posé deux questions aux participants :

1. Quelles mesures auraient le plus grand effet sur la réduction de la pauvreté pour les Néo-Brunswickois?
2. Comment les citoyens, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les gouvernements municipaux et du Nouveau-Brunswick pourraient-ils aider davantage à réduire la pauvreté?

La SIES a écouté les commentaires et analysé les informations reçues et publie maintenant ce plan, invitant tous les Néo-Brunswickois à contribuer aux efforts collectifs.

« Des repas gratuits à l'école : déjeuner et dîner »

Participant au dialogue communautaire

² Vous trouverez un résumé du processus de renouvellement à l'annexe B.



Résultats des discussions

De nombreux Néo-Brunswickois ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Beaucoup disent ne pas avoir les moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux comme l'accès à un logement sécuritaire et convenable, à des aliments sains, à un transport accessible et à des services de garde de qualité.

Certains ont demandé au gouvernement et au secteur privé de redoubler d'efforts et d'accroître les revenus personnels par une hausse des salaires ou des paiements de transfert pour qu'ils aient les moyens de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

« Veuillez instaurer le Service 211. Grâce à ce service, les citoyens peuvent être dirigés vers des programmes gouvernementaux et d'autres programmes sociaux afin d'obtenir de l'aide pour régler leurs problèmes. »

Citoyen qui a répondu au questionnaire

Les Néo-Brunswickois veulent que les employeurs améliorent les salaires et les conditions de travail, notamment en offrant des horaires à temps plein et des avantages sociaux. Beaucoup ont aussi demandé un meilleur soutien du revenu de la part du gouvernement, que ce soit en instaurant un revenu annuel garanti ou en augmentant l'aide au revenu afin d'améliorer le niveau de vie des plus vulnérables.

Des participants de partout dans la province ont affirmé qu'il leur était difficile de trouver l'information importante et de comprendre les processus de demande afin d'obtenir les

services dont ils ont besoin. Souvent, les gens ne connaissent pas les services offerts ni leurs critères d'admissibilité.

Les personnes ayant connu la pauvreté nous ont répété que l'insuffisance du soutien du revenu, la pénurie de logements abordables, la complexité des programmes, la difficulté à obtenir les services dont elles ont besoin et le manque d'accès aux services d'aide en santé mentale et en toxicomanie ajoutent à leurs difficultés quotidiennes. La discrimination est aussi un obstacle majeur qui contribue au sentiment d'exclusion sociale et perpétue le cycle de la pauvreté.

Les résidents du Nouveau-Brunswick étaient d'avis que chacun peut changer le cours des choses en agissant en bon voisin et en transmettant ses connaissances et ses compétences. Nous contribuerons ainsi tous à la création de communautés fortes et inclusives. Les résidents ont également demandé plus de soutien du revenu grâce au revenu de base garanti, à l'augmentation des salaires et à l'accès à des logements, à des transports et à des services de garde abordables.

Pour leur part, les intervenants ont suggéré une hausse des salaires et un meilleur soutien pour les travailleurs à faible salaire, une hausse de l'aide au revenu pour sortir les gens de la pauvreté monétaire et la nécessité de réduire les listes

« Le soutien en matière de santé mentale n'existe pas; il faut attendre six mois. »

Personne ayant de l'expérience vécue

« Il faut apporter des changements systématiques aux programmes actuels. »

Personne ayant de l'expérience vécue

d'attente et d'améliorer l'accès opportun à l'aide et aux services dont les gens ont besoin pour bien vivre, comme l'aide au logement et des services d'aide en santé mentale et en toxicomanie.

Pour les organismes sans but lucratif, l'important était d'améliorer la coordination, et ils ont demandé au gouvernement et au secteur privé de simplifier l'accès au financement et les exigences en matière de rapports. Ces organismes sont dans les communautés et voient où sont les besoins.

Les représentants du milieu des affaires ont souligné les avantages de la collaboration et le potentiel qu'offre la création d'entreprises à caractère sociale qui accordent une place prépondérante au développement communautaire.

La pauvreté et l'isolement social sont des problèmes complexes. Nous savons qu'une stratégie unique ne convient pas. Les causes possibles de la pauvreté sont nombreuses, mais dans de nombreux cas, elle résulte d'un départ difficile dans la vie et d'un manque d'accès aux possibilités en raison de barrières systémiques. Le gouvernement doit éliminer ces barrières et offrir aux personnes vulnérables les occasions qui leur permettront de se sortir de la pauvreté et de s'intégrer dans la société.



Esprit du plan

Le désir que tous les Néo-Brunswickois soient inclus et aient la possibilité de s'épanouir s'inscrit au cœur du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une véritable inclusion économique et sociale sera possible seulement si on répond aux besoins des plus vulnérables et de ceux qui risquent de tomber dans la pauvreté.

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick sert de feuille de route visant à aider la province à se diriger vers l'inclusion économique et sociale de l'ensemble de la population. Le plan vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie des résidents de la province.

Il propose une stratégie unique et conjointe qui exige l'harmonisation de tous les secteurs à l'échelle locale, régionale et provinciale. Ce plan est non seulement axé sur la collaboration, mais aussi sur l'inclusion. Il adhère à l'idéal de diversité, car toutes ses mesures s'adressent à la totalité des Néo-Brunswickois. Dans cet esprit, la voix de chacun est importante et doit être entendue.

Ensemble, les partenaires des secteurs public, privé et sans but lucratif ainsi que les citoyens doivent examiner les incidences des services et des programmes conçus pour les personnes vivant dans la pauvreté. Ils doivent cibler et examiner collectivement les facteurs qui favorisent l'inclusion économique et sociale et qui orienteront l'adoption et l'exécution de politiques et d'initiatives.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants sont essentiels à la création d'une province où personne n'est laissé pour compte.

Équité

Adapter les solutions. L'iniquité résulte du fait que tous n'ont pas accès à des chances égales.

Inclusion

Veiller à ce que tous puissent participer pleinement à leur collectivité et à l'économie.

Accessibilité

Veiller à ce que les gens aient les moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Mieux-être

Aider les gens à réussir pour que tous puissent avoir la meilleure qualité de vie possible.



Piliers

Jusqu'à maintenant, les efforts du Nouveau-Brunswick en matière d'inclusion économique et sociale ont été marqués par l'engagement de tous les secteurs à travailler ensemble pour réduire la pauvreté et pour créer une province où tous les citoyens peuvent participer pleinement. L'objectif de la SIES dans EVP3 est de faire des progrès en matière d'inclusion économique et sociale grâce à un nombre cible de mesures prioritaires.





Pilier 1

Sécurité du revenu

La sécurité du revenu est le fait d'avoir un revenu suffisant pour répondre à ses besoins. Les sources de revenus peuvent être diverses : revenus d'emploi, politiques fiscales progressistes et transferts financiers ciblés de tous les paliers de gouvernement. La sécurité du revenu est une priorité qui exige un leadership de la part des secteurs public et privé.

Beaucoup de Néo-Brunswickois sur le marché du travail ont de la difficulté à répondre à leurs besoins fondamentaux. Souvent, un emploi peu spécialisé offrira un petit salaire, peu d'avantages sociaux et un horaire à temps partiel. Les prestations d'aide au revenu du Nouveau-Brunswick sont parmi les plus basses au pays et ne sont pas indexées en fonction du coût de la vie.

« Nous n'aimons pas vivre dans des logements d'Habitation NB, ni recevoir de l'aide sociale. Nous voulons travailler et contribuer à l'économie du Nouveau-Brunswick. »

Personne ayant de l'expérience vécue

Mesures prioritaires

1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler.
2. Mener une consultation sur les modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.
3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.

« Il faut offrir de l'expertise aux organismes sans but lucratif pour les aider à mettre sur pied leurs propres entreprises sociales afin qu'ils puissent être financièrement viables. »

Participant au dialogue communautaire



Pilier 2

Coordination des programmes et des services

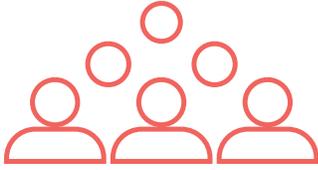
Coordonner les programmes et les services, c'est rendre l'information facile à trouver et simplifier les processus de demande. Il s'agit de simplifier la prestation de services et de veiller à ce que les Néo-Brunswickois connaissent les principaux services d'aide offerts et sachent comment avoir accès à ceux auxquels ils sont admissibles. Une meilleure coordination réduira les redondances et se traduira par de meilleurs résultats et une collaboration accrue entre les organisations et les secteurs.

« Il est important d'offrir des possibilités récréatives (entre autres, sport, loisirs, musique et arts) aux jeunes. »

Participant au dialogue sectoriel

Mesures prioritaires

4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les redondances, simplifier les exigences de demande complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.
5. Mettre sur pied un guichet unique où les Néo-Brunswickois pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin.



Pilier 3

Inclusion et communautés saines

Une collectivité saine vise la création et l'amélioration de milieux physiques et sociaux où tous les Néo-Brunswickois se sentent inclus. C'est un endroit où tous ont un accès équitable aux services de santé, aux possibilités d'études, à des aliments sains, à des loisirs, à un logement sécuritaire et convenable, et ainsi de suite. Une collectivité saine offre un environnement où chaque individu peut vivre et s'épanouir dignement.

« Les communautés rurales sont souvent oubliées puisqu'elles sont isolées et disposent de peu de moyens de transport. »

Personne ayant de l'expérience vécue

Mesures prioritaires

6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie, et réduire le temps d'attente.
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.
8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.
9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.

Stratégies à long terme

La SIES, les RIC et les partenaires des quatre secteurs luttent contre la pauvreté à l'aide de diverses mesures régionales et provinciales qui visent des aspects de l'inclusion économique et sociale. Ils ont notamment prôné l'adoption de mesures pour les transports, le logement, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'autonomisation financière et le développement communautaire fondé sur les acquis. Nommons, parmi les progrès réalisés par rapport aux programmes provinciaux, la création du Régime médicaments, l'accès aux soins de la vue et aux soins dentaires pour les enfants et l'augmentation du nombre de places en garderie. Étant donné que beaucoup des programmes et des services lancés pendant EVP1 et EVP2 sont en cours, la SIES en assurera le suivi et les améliorera au besoin tout au long d'EVP3.

Lors du processus d'engagement public d'EVP3, d'autres domaines d'intérêt qui ont une incidence considérable sur la pauvreté ont été soulignés. La SIES continuera d'harmoniser le plan à d'autres stratégies locales, régionales ou provinciales qui prévoient des mesures fondamentales à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du Nouveau-Brunswick.

La SIES mettra sur pied, en fonction des besoins, des comités consultatifs ou des groupes de travail pour pousser la recherche et élaborer des stratégies relatives à des mesures prioritaires particulières. Elle déterminera les meilleures méthodes pour accroître la collaboration avec chacun des secteurs : les citoyens, les organismes sans but lucratif, le milieu des affaires et le gouvernement.





OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



UNE CHANCE POUR TOUS
**LA PREMIÈRE
STRATÉGIE
CANADIENNE
DE RÉDUCTION
DE LA PAUVRETÉ**

Conformité avec les stratégies de réduction de la pauvreté des Nations Unies et du Canada

Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2015, le Canada et près de 200 autres pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (« Programme 2030 »).³ Le Programme reconnaît l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes comme le plus grand défi auquel le monde doit faire face et une condition indispensable au développement durable. Il est constitué de 17 objectifs de développement durable (ODD) qui concilient trois dimensions du développement durable, soit les dimensions économique, sociale et environnementale. L'un des grands principes directeurs du Programme 2030 est de n'abandonner personne. Il souligne que, pour atteindre notre plein potentiel, nous devons protéger la dignité de toutes les tranches de la société – même des plus vulnérables.

EVP3 utilisera cet engagement mondial comme cadre général pour l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan.

Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

En août 2018, le gouvernement du Canada a publié sa première stratégie de réduction de la pauvreté, intitulée *Une chance pour tous*. L'idée est de collaborer pour éliminer la pauvreté afin que les Canadiens puissent vivre dignement, avoir une chance réelle et juste de réussir et faire preuve de la résilience nécessaire pour traverser les périodes difficiles. Dans le cadre de la stratégie, la Mesure du panier de consommation a été reconnue comme étant le seuil officiel de la pauvreté au Canada.

La Stratégie établit des cibles pour réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, ce qui correspond à la cible des ODD pour les pays développés, c'est-à-dire réduire la pauvreté sous toutes ses formes de 50 % d'ici 2030, selon les définitions nationales.

EVP3 s'alignera sur les cibles de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.

³ www.un.org/sustainabledevelopment/fr/

Objectif global d'Ensemble pour vaincre la pauvreté

Conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et au Programme 2030 des Nations Unies pour les ODD, l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030.

Mesure, suivi et rapports

La SIES étoffera la production de rapports concernant le plan grâce à une mesure et à un suivi fondés sur des données. Le plan s'alignera sur 2015, l'année de référence du Canada, pour calculer le taux de pauvreté en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC), une nouveauté d'EVP3. Un tableau de bord sera aussi créé pour suivre d'autres indicateurs socioéconomiques.

La MPC est une mesure de pauvreté absolue qui se fonde sur le revenu disponible pour l'achat d'un panier de biens et de services représentant un niveau de vie modeste pour les individus et les familles vivant dans des régions géographiques précises.

Une diminution de 50 % ferait passer la MPC du Nouveau-Brunswick de 14 % en 2015 à 7 % en 2030. Ainsi, en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire.

Par ailleurs, des études ont démontré que la pauvreté relative et l'inégalité affectent considérablement le mieux-être et la santé de la population. C'est pourquoi la SIES suivra l'évolution de la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-AI). La MFR-AI est une mesure relative de pauvreté monétaire qui correspond à 50 % du revenu médian des ménages au Canada.

Si le taux de pauvreté diminue, le degré de pauvreté (écart entre le seuil de faible revenu et le

revenu moyen des personnes à faible revenu) et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême augmentent. La SIES continuera de travailler à la réduction de la pauvreté extrême. À cet effet, elle surveillera ces facteurs et en rendra compte.

En vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, la SIES produira, tous les deux ans, un rapport des progrès concernant la mise en œuvre du plan. En plus de ces rapports, un tableau de bord sera créé pour suivre d'autres indicateurs socioéconomiques. Il donnera de l'information sur des indicateurs se rapportant, entre autres, au revenu, au degré de pauvreté, à l'emploi, à la scolarité, au logement et à l'itinérance, à la sécurité alimentaire, à la santé et au mieux-être. Le cas échéant, les données seront présentées par région et par caractéristique démographique pour mieux comprendre quelles régions et quels sous-groupes connaissent la pauvreté.

Si on se fie aux résultats d'EVP1 et d'EVP2, une multitude de facteurs économiques, sociaux et politiques qui dépassent la portée du plan provincial influent sur les objectifs globaux de réduction de la pauvreté et les statistiques. Dans le cadre d'EVP3, le tableau de bord identifiera également ces facteurs.

*L'objectif global d'EVP3
est de réduire la pauvreté
monétaire d'au moins
50 % d'ici 2030.*



Regard vers l'avenir

La collaboration de tous les secteurs sera requise pour que les résidents du Nouveau-Brunswick aient la possibilité de s'épanouir. Nous devons cibler et éliminer les obstacles systémiques et les injustices afin d'offrir à tous la possibilité de franchir la prochaine étape vers l'inclusion économique et sociale. Certains auront besoin d'aide pour surmonter les traumatismes, les limites d'un handicap ou d'une maladie chronique, la toxicomanie, la discrimination ou la pauvreté générationnelle. D'autres auront besoin d'encouragement afin de prendre conscience qu'ils ont la force et les capacités nécessaires pour réussir.

EVP3 ne peut tout changer en même temps, mais nous pouvons tous faire partie de la solution et nous motiver les uns les autres dans notre quête d'un avenir meilleur. Les gens autour de nous ont tous des origines et des expériences

de vie différentes. Nous pouvons célébrer avec nos voisins l'atteinte d'un objectif, qu'il s'agisse d'obtenir un diplôme, de décrocher un emploi, de retourner sur le marché du travail, d'atteindre la sécurité financière, de subvenir aux besoins d'une famille en santé ou de bâtir une collectivité forte.

Lors du processus d'engagement public, de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté nous ont dit se sentir incomprises. La recherche de l'inclusion économique et sociale doit débuter avec une meilleure compréhension de l'autre. Trouvons le courage de mieux comprendre ceux qui nous entourent et posons des questions tout en gardant l'esprit ouvert. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où tous les Néo-Brunswickois auront la chance de s'épanouir et où il n'y aura aucun laissé pour compte.

Annexe A

La pauvreté au Nouveau-Brunswick

Coût de la pauvreté

La pauvreté a un coût sociétal et personnel élevé. En 2011, le Centre canadien des politiques alternatives a publié l'étude *Le coût de la pauvreté au Nouveau-Brunswick* dans lequel on chiffrait le coût annuel de la pauvreté à 2 milliards de dollars (ensemble de la société). Le coût annuel direct de la pauvreté pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick est estimé à 500 millions de dollars.⁴ La pauvreté est associée à des résultats inférieurs en matière de santé et d'éducation, ce qui entraîne une hausse de la demande sur les systèmes de santé et de justice. Ne pas s'attaquer à la pauvreté et aux autres déterminants sociaux de la santé engendre des coûts importants. Des études ont démontré que divers résultats, dont ceux en santé, peuvent être considérablement améliorés grâce à des investissements dans des structures sociales convenables, comme les logements supervisés.

⁴ www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Nova%20Scotia%20Office/2011/09/Cost%20of%20Poverty%20in%20NB%20FRENCH.pdf

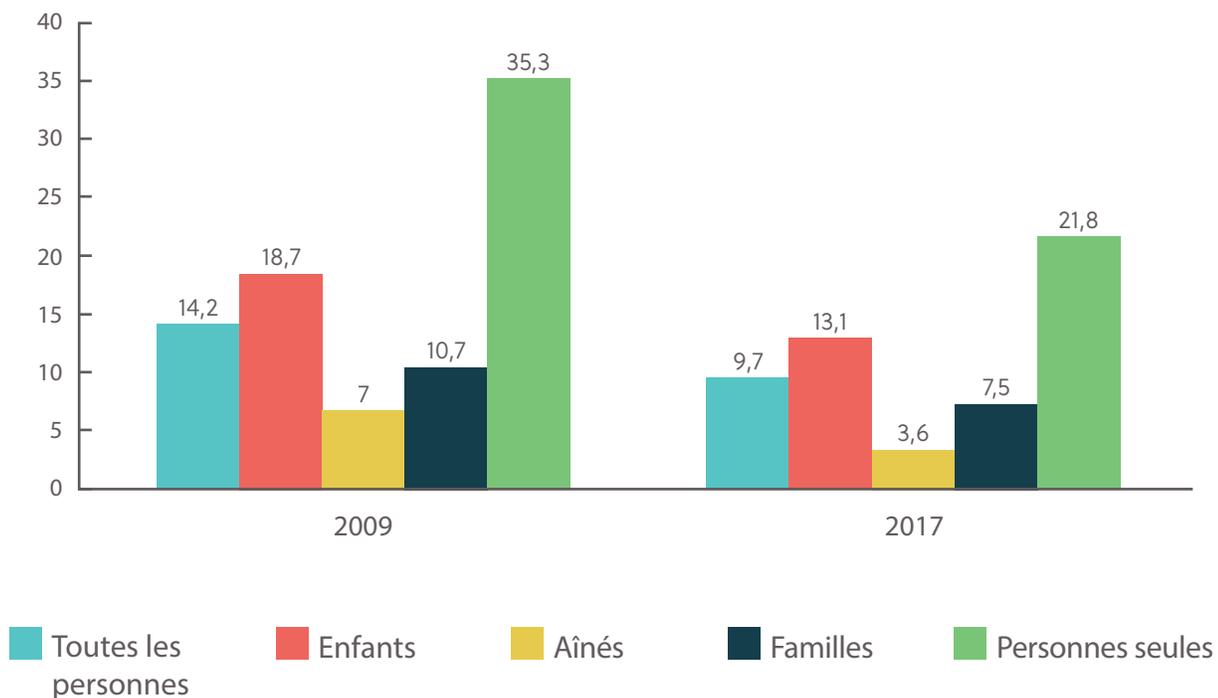
Taux de pauvreté

Mesure du panier de consommation

Selon les plus récents chiffres de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour le Nouveau-Brunswick,⁵ le seuil officiel de la pauvreté au Canada, 71 000 Néo-Brunswickois (9,7 %) n'ont pas les moyens d'acheter un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base modeste, car leur revenu est inférieur au seuil estimé pour leur région. Le pourcentage de Néo-Brunswickois en situation de pauvreté monétaire a baissé de 31,7 % depuis 2009, et la baisse la plus marquée a eu lieu entre 2015 et 2017. Cette diminution est en grande partie due à la hausse des transferts fédéraux aux familles comptant des enfants et aux personnes âgées.

⁵ Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr.

Fréquence du faible revenu (en %) au Nouveau-Brunswick (MPC), 2009 et 2017



Les seuils de faible revenu pour un ménage de référence de quatre personnes selon la MPC étaient les suivants en 2017⁶ :

Région	Seuils de faible revenu
Régions rurales	38 088 \$
Moins de 30 000 habitants	38 665 \$
Entre 30 000 et 99 999 habitants	38 082 \$
Fredericton	39 029 \$
Saint John	36 644 \$
Moncton	35 651 \$

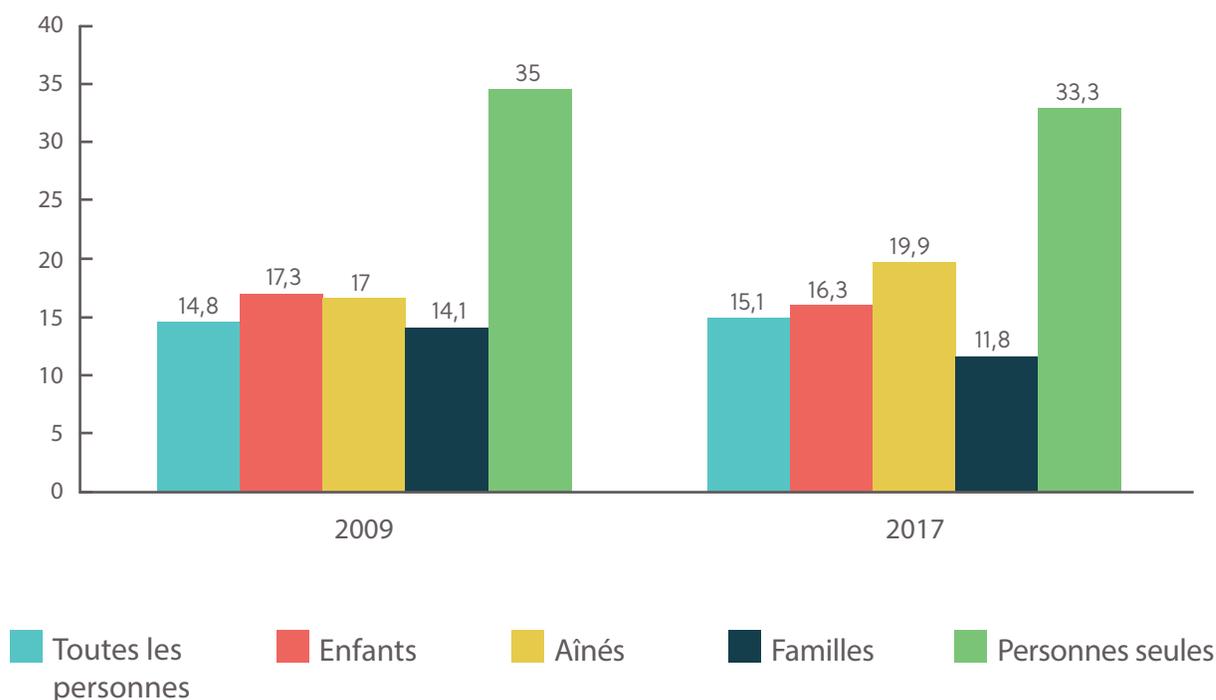
Mesure de faible revenu

La mesure de faible revenu (MFR)⁷ correspond au fait qu'une personne a un faible revenu par rapport au revenu médian pour tout le Canada. Les tendances de la MPC et de la MFR peuvent varier en raison de la façon dont ces deux mesures sont calculées. On recommande souvent de rendre compte à la fois de la mesure absolue (MPC) et de la mesure relative (MFR) pour brosser un portrait plus précis de la pauvreté. En général, pour que la MFR baisse, l'écart entre les personnes à faible revenu et les personnes au-dessus du seuil de revenu doit se réduire. Selon la MFR après impôt (MFR-AI), le taux global de pauvreté a augmenté de 2 % entre 2009 et 2017.

⁶ Statistique Canada, Tableau 11-10-0066-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110006601&request_locale=fr.

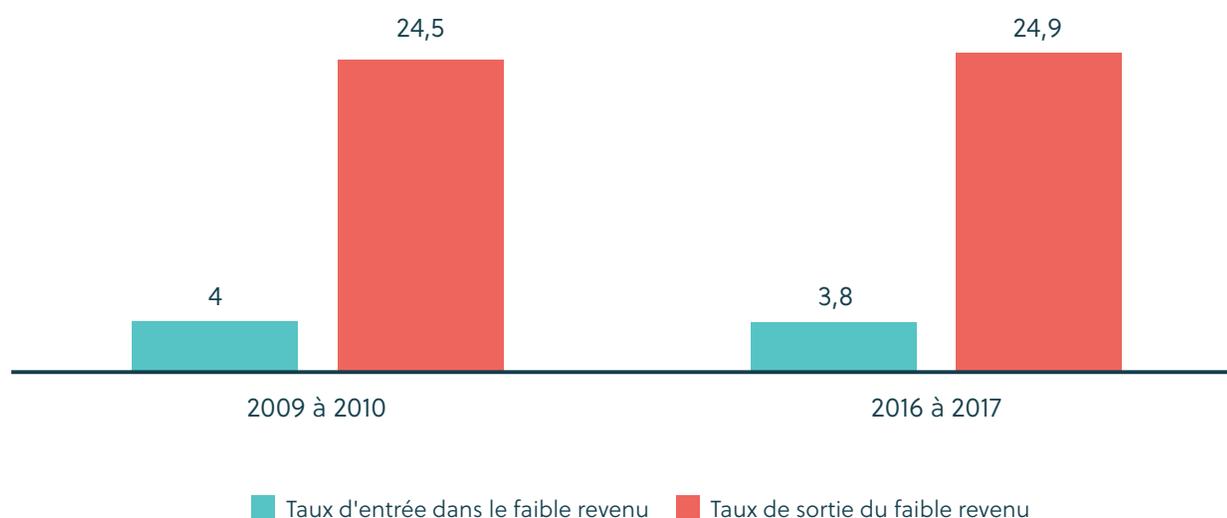
⁷ Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr.

Fréquence du faible revenu (en %) au Nouveau-Brunswick (MFR-AI), 2009 et 2017



Taux d'entrée et de sortie du faible revenu des déclarants au Nouveau-Brunswick

Le taux d'entrée dans le faible revenu a diminué de 2009 – 2010 à 2016 – 2017, passant de 4 % à 3,8 %. Cela représente une diminution de 5 %. Quant au taux de sortie du faible revenu, il a augmenté de 1,6 % au cours de la même période, passant de 24,5 % à 24,9 %. Ces chiffres indiquent que moins d'individus entrent et plus d'individus sortent de la pauvreté.⁸



⁸ Statistique Canada, Tableau 11-10-0024-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110002401&request_locale=fr.

Degré de pauvreté

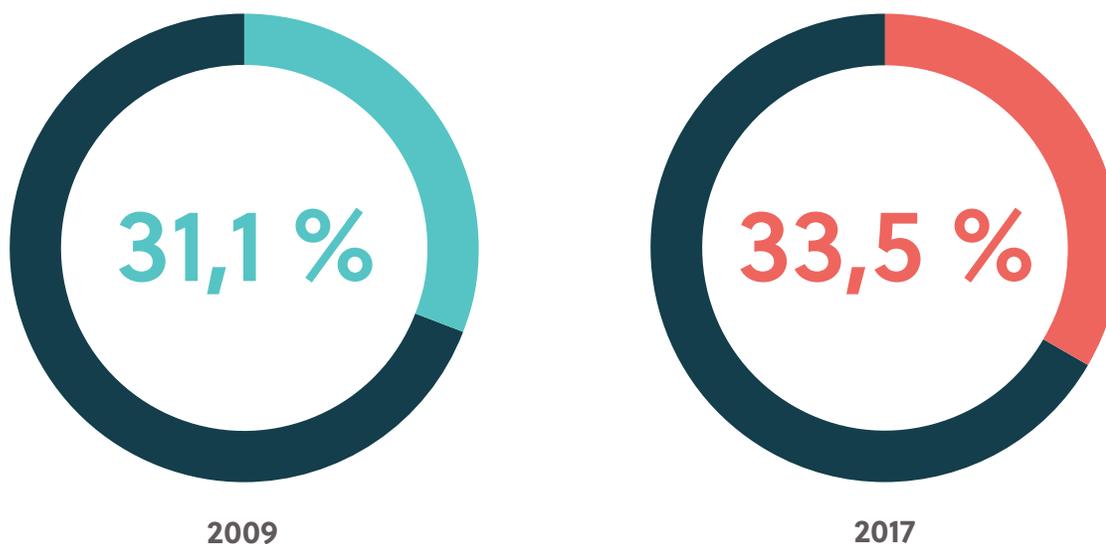
Si le taux de pauvreté a diminué selon les définitions nationales (MPC), l'écart entre le seuil de faible revenu et le revenu des ménages s'est dans l'ensemble creusé entre 2009 et 2017, plongeant ainsi plus profondément dans la pauvreté les personnes sous ce seuil.⁹

De plus, environ 4 % de la population du Nouveau-Brunswick vit dans une pauvreté monétaire extrême.¹⁰ Le taux de pauvreté extrême du Nouveau-Brunswick a stagné de 2009 à 2015. Il a augmenté dans le Sud de la province, alors qu'il a diminué dans le Centre et le Nord. La pauvreté extrême est plus répandue chez les personnes célibataires d'âge moyen. Les familles avec des enfants et les personnes âgées risquent moins de tomber dans la pauvreté extrême en raison des transferts fédéraux ciblés, comme l'Allocation canadienne pour enfants, la Sécurité de la

vieillesse et le Supplément de revenu garanti, qui ont un effet protecteur.¹¹

Si la mesure de la réduction de la pauvreté et les rapports à ce sujet sont surtout d'ordre quantitatif, il est tout aussi important de tenir compte des histoires de réussite, une mesure qualitative qui n'est pas mise en évidence par les chiffres. Diverses initiatives facilitées par les réseaux d'inclusion communautaire et *Ensemble pour vaincre la pauvreté* ont généré des retombées considérables, tant sur le plan individuel que communautaire, comme des initiatives sur l'acquisition d'aptitudes essentielles au travail et à la vie quotidienne, le renforcement des liens familiaux, la budgétisation et la planification financière, la sécurité alimentaire et l'inclusion communautaire.

Écart moyen (en %) au Nouveau-Brunswick (MPC), 2009 et 2017



⁹ Statistique Canada, Tableau 11-10-0135-01, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501&request_locale=fr.

¹⁰ Au Nouveau-Brunswick, la pauvreté monétaire extrême correspond à la moitié de la mesure de faible revenu.

¹¹ D. J. Dutton et J. C. H. Emery. La pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick : description et comparaisons nationales, Fredericton (N.-B.), New Brunswick Institute for Research, Data and Training, 2019.

Point de vue régional

Certaines tranches de la population et régions continuent d'être exposées à de très hauts taux de pauvreté. Les personnes sans diplôme d'études secondaires et celles sans emploi ont plus de risques de vivre dans la pauvreté. Les enfants, les Autochtones et les nouveaux immigrants ont également un taux de pauvreté disproportionnellement élevé. Les grandes villes de Fredericton, de Saint John, de Bathurst et d'Edmundston, ainsi que les comtés de Saint John, de Queens, de Restigouche, de Charlotte et de Victoria ont tous un taux de pauvreté supérieur à 17,5 % selon la MPC. Pour une analyse régionale détaillée de la pauvreté selon diverses caractéristiques socioéconomiques, consultez le document infographique « **La pauvreté au Nouveau-Brunswick** ».

Aide sociale, logement et sécurité alimentaire

Aide sociale

Le nombre de dossiers d'aide sociale est en baisse depuis la réforme de 2010 qui a mené à la majoration du taux d'aide sociale et à l'amélioration de la politique d'exemption de salaire. En novembre 2019, 21 511 cas recevaient des prestations prolongées ou des prestations d'aide transitoire, comparativement à 22 985 cas en novembre 2009.¹² Il s'agit d'une baisse de 6,4 %.

Logement et itinérance

En 2016, le taux de besoins impérieux en matière de logement au Nouveau-Brunswick s'établissait à 9 %, soit une baisse de près de 10 % par rapport à 2011. Le Nouveau-Brunswick a l'un des taux de besoins impérieux en matière de logement les plus bas au pays. Les besoins impérieux en matière de logement représentent une situation de logement qui ne respecte pas les critères de conformité (par exemple une fuite dans le toit), de convenance (par exemple le nombre de chambres à coucher) et d'abordabilité.¹³ Cela dit, la population de sans-abri de la province ne cesse d'augmenter. En effet, le dénombrement ponctuel de l'itinérance d'une journée, effectué en mars 2018, indique qu'il y a 315 sans-abri au Nouveau-Brunswick (Moncton, Saint John, Fredericton et Bathurst).¹⁴

Sécurité alimentaire

Selon le dernier rapport Bilan-Faim de Banques alimentaires Canada,¹⁵ 22 265 personnes, dont 32 % étaient des enfants, ont eu recours aux banques alimentaires dans la province. Il s'agit d'une hausse de près de 8 % par rapport à 2018, ce qui intensifie l'augmentation constante du nombre de personnes ayant besoin d'aide depuis 2009. Les enfants et les personnes célibataires constituent une forte proportion des personnes ayant recours aux banques alimentaires au Nouveau-Brunswick.

¹² Ministère du Développement social : www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/Statistics/CaseloadTrends/2019/2019-11-f.pdf; www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/sd-ds/pdf/Statistics/CaseloadTrends/2009/2009-11-f.pdf

¹³ Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 : www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/chn-biml/index-fra.cfm

¹⁴ Homelessness Hub. Community Profiles: www.rondpointdelitinérance.ca/community-profile/bathurst

¹⁵ Banques alimentaires Canada. Bilan-Faim 2019 : www.foodbankscanada.ca/Accueil.aspx



Annexe B

L'élaboration d'*Ensemble* pour vaincre la pauvreté 3

Lancé à l'été 2018, le processus de renouvellement a débuté par une tournée provinciale des représentants de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES) qui ont rencontré des gens d'affaires, des organismes sans but lucratif et des représentants du gouvernement pour commencer à broser le portrait du programme de réduction de la pauvreté des dix prochaines années.

À l'automne suivant, les membres du conseil d'administration de la SIES se sont mis d'accord sur le processus d'engagement public, prévu par la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, qui mènerait à l'élaboration du nouveau plan. Ce processus durerait trois mois : de février à avril 2019. Le 21 février 2019, la SIES a lancé le processus d'engagement public avec la publication d'un document d'information intitulé « Retour sur le passé – Regard vers l'avenir » qui rendait compte des efforts des dix dernières années et de la situation actuelle de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Dirigé par la SIES en collaboration avec les RIC, le processus d'engagement public a permis de recueillir les points de vue des Néo-Brunswickois, dont des personnes ayant connu la pauvreté, des gens d'affaires, des organismes sans but lucratif et des représentants de tous les paliers de gouvernement, sur ce que devraient être les priorités pour le renouvellement du plan. Les questions suivantes ont été posées :

- 1. Quelles sont les mesures qui auraient le plus d'incidence sur la réduction de la pauvreté pour les individus au Nouveau-Brunswick?**
- 2. Comment les citoyens, les organismes sans but lucratif, les entreprises, les administrations municipales et le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick pourraient-ils contribuer davantage à réduire la pauvreté?**

Près de 2 500 Néo-Brunswickois ont fourni quelque 25 000 commentaires en participant à l'une ou l'autre des activités suivantes :

Questionnaire en ligne

Dialogues communautaires : rencontres locales et régionales au cours desquelles les participants ont donné leur avis sur la lutte contre la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Dialogues sectoriels : rencontres régionales sur invitation seulement au cours desquelles des représentants des quatre secteurs ont donné leur avis sur la lutte contre la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Groupes de discussion : séances de discussion en petits groupes au cours desquelles des personnes qui vivent actuellement dans la pauvreté ont pu faire part de leur point de vue.

Mémoires : présentations écrites dans lesquelles étaient formulés des opinions, des commentaires et des recommandations sur l'état de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Échange des meilleurs cerveaux : rencontre avec un groupe représentatif d'experts qui ont discuté des enjeux hautement prioritaires liés à la pauvreté.

Les informations recueillies ont été analysées et regroupées selon les thèmes ci-dessous :

Sécurité du revenu

Programmes et services

Développement communautaire

Éducation et formation

Emploi

Gouvernement

Logement et itinérance

Sécurité alimentaire

Santé

Sensibilisation

Développement économique

Transport

Aide aux enfants et aux familles

Environnement

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (EVP3) se fonde sur les recommandations formulées par le public, des intervenants et des experts, ainsi que sur les résultats de recherche et les données disponibles.

Annexe C

Les principales réalisations d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*

Les initiatives découlant du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick et des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) ont changé de manière significative la vie des résidents du Nouveau-Brunswick. Des histoires illustrant la manière dont ces initiatives ont amélioré la qualité de vie des participants sont disponibles sur le [site Web de la SIES](#). Les deux premiers plans d'inclusion économique et sociale, EVP1 de 2009 à 2014 et EVP2 de 2014 à 2019, définissaient 22 et 28 mesures à prendre, respectivement.

Voici quelques-unes des principales réalisations liées à *Ensemble pour vaincre la pauvreté* jusqu'à maintenant :

- Depuis dix ans, près de 100 000 Néo-Brunswickois ont pris part à quelque 500 projets d'inclusion économique et sociale en partenariat avec les RIC.
- Depuis la mise en œuvre du premier plan, la capacité des RIC de mobiliser des fonds a augmenté jusqu'à cinq fois la valeur des engagements des partenaires communautaires par rapport aux investissements de la SIES.
- Les organismes sans but lucratif et le milieu des affaires ont contribué considérablement à la réduction de la pauvreté à l'échelle communautaire, régionale et provinciale.
- Quelques avancées réalisées grâce à la réforme de l'aide sociale : les prestations mensuelles ont été augmentées, les clients majeurs peuvent désormais cohabiter pour réduire leurs dépenses et les bénéficiaires peuvent conserver davantage de leur revenu d'emploi.
- L'instauration du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick.
- Le régime De beaux sourires et une bonne vision.
- L'élaboration d'une stratégie provinciale de transport et de 17 services de transport communautaire partout dans la province.
- Une série d'augmentations du salaire minimum.
- Divers programmes en matière d'impôt pour les familles à faible revenu et de classe moyenne, pour les études postsecondaires et les services de garderie.
- Des améliorations au programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.
- Augmentation des prestations en encourageant les gens à remplir leur déclaration de revenus et de prestations – en partenariat avec l'Agence du revenu du Canada.

Pour en savoir plus sur les résultats du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*, consultez les [publications de la SIES](#).

Note